



Rapporteur : Dominique Guyon

Synthèse du rapport de l'Exécutif régional

Depuis plusieurs années, la Région a engagé une politique ambitieuse d'aménagement numérique, qui s'est notamment traduite par la création du réseau RCubeTHD renommé au 1^{er} janvier 2024 : Bourgogne-Franche-Comté Connect. Ce réseau supporte des services commercialisés auprès d'opérateurs commerciaux et génère ainsi des recettes d'exploitation qui sont susceptibles de s'accroître dans les prochaines années.

Dans le cadre du Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L 1425-1 et de l'instruction comptable M4 réservée aux services publics industriels et commerciaux, les spécificités de ces activités ont conduit la collectivité à créer un budget annexe en janvier 2024. Ce budget annexe est dédié aux activités d'aménagement numérique, conformément à la délibération des 14 et 15 décembre 2023 de l'assemblée régionale.

Pour cette deuxième année d'exécution, le budget annexe continuera de porter les dépenses et les recettes des services commercialisés du réseau. Le projet de budget 2025 s'élève à 1 088 000 € de crédits de paiement d'exploitation et d'investissement (mouvements réels et d'ordre).

Avis du CESER

À l'heure où les services aux personnes deviennent de plus en plus dématérialisés et face à un territoire largement rural, la Bourgogne-Franche-Comté doit impérativement garantir un accès universel aux réseaux de communication très haut débit via la fibre optique, afin de mettre un terme aux zones blanches. Le CESER salue la volonté de la Région à poursuivre sa gestion du réseau Bourgogne-Franche-Comté Connect (ex-"RCube Très Haut Débit") et souligne les enjeux associés liés notamment à une gestion budgétaire à l'équilibre et une vigilance sur la souveraineté des données.

Le CESER salue la détermination de la Région à préserver l'équilibre financier de ce budget annexe. Il note cependant qu'il est essentiel de disposer d'une trésorerie suffisante, compte tenu du décalage entre les recettes encaissées et les dépenses effectivement réalisées. En conséquence, le CESER BFC restera vigilant quant à la capacité de la Région à préserver cet équilibre financier sans recourir à des financements extérieurs. De plus, pour garantir la viabilité financière d'un réseau durable, il sera nécessaire d'explorer des solutions permettant de connecter des structures publiques et/ou privées. Le CESER BFC préconise ainsi une approche prospective sur l'avenir du réseau, en veillant à ce que l'ambition de maintenir un budget annexe équilibré soit toujours respectée.

À cet égard, le CESER accorde une attention particulière à deux aspects qu'il juge essentiels lors de la structuration d'un réseau, tant du point de vue technologique (services) que des infrastructures :

- L'impact environnemental : la course à la création de datacenters, alimentée par nos modes de consommation numérique et amplifiée par l'essor de l'intelligence artificielle (IA), exige une reconsidération profonde de la logique de développement de ces infrastructures, en mettant en priorité la question de leur consommation énergétique (et de la source de production d'énergie) avant toute autre considération relative à leur dimensionnement ou leur installation. En effet, les datacenters, et plus encore ceux liés à l'IA, présentent un risque majeur en raison de leur forte consommation énergétique.

Le CESER BFC insiste sur le fait que le développement de ces infrastructures doit s'inscrire dans une démarche respectueuse de la transition énergétique, de la biodiversité (en tenant compte de l'emplacement) et des aléas climatiques (augmentation des températures, risques d'inondation...). Il est donc impératif de concevoir ces projets en prenant en compte les enjeux environnementaux et climatiques afin de garantir leur durabilité et leur efficacité à long terme.

-La sécurité des données : le CESER souhaite souligner un point crucial concernant la cybersécurité, en particulier lors de la création d'un datacenter partagé entre des structures publiques et privées.

Le CESER est préoccupé et soucieux de la sécurité de ces infrastructures, notamment lorsque des données sensibles provenant d'établissements hospitaliers sont stockées. Le partage d'un même datacenter entre différentes entités publiques peut être pertinent, mais cette démarche doit se fonder sur la sensibilité des données stockées et sur les "cyber risques" associés, et non simplement sur des considérations budgétaires.

Dès lors qu'un datacenter est partagé, la question de la sécurité devient essentielle. Dans le cadre du projet de création d'un datacenter public régional, le CESER BFC propose, en toute prudence, d'envisager la création d'un datacenter dédié spécifiquement à la gestion des données publiques sensibles, telles que celles issues du secteur de la santé, afin de garantir leur sécurité et confidentialité.

Le CESER restera vigilant quant à l'avenir du financement des services de cybersécurité, en particulier à l'issue du financement actuel par l'Agence Nationale de la Sécurité des Systèmes d'Information (ANSSI), dont la prolongation de son appel à projet prendra fin en 2025. Le CESER note enfin la réflexion en cours entre la Région et l'État sur les modalités d'orientation du volet numérique du CPER.

Vote du CESER : adopté à l'unanimité.